

N^o 23 fév: 1860, n^o 39

Ministère
de l'Intérieur.

6^e Division
N^o 2451/8967

Léopold, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut:

Vu l'état analytique des demandes formées par le
Conseils Communaux de la province de Hesse-Nassau
à l'effet d'être autorisés à apporter certaines modifications à
la voirie vicinale de ~~cette~~ localités respectives, et à aliéner
certains cailloux de chemins qui deviennent sans
emploi.

lequel état, dressé le 20 Janvier 1860, par la Députation
permanente du Conseil provincial ^{Lingding} indique l'avis de la collégie au sujet
de la dite demande.

ainsi que les propositions de Notre Ministre de l'Intérieur,
quant aux décisions à intervenir;

Vu la délibérations des Conseils Communaux précitées,
relatives à cette affaire, en date du 12 8^{bre} 1859;

Vu les plans des modifications
proposées dans cette délibération;

Vu les certificats constatant que les dits plans ont été
soumis à une enquête régulière;

Vu les procès de cette enquête;

Vu les articles 28 et 29 de la Loi du 10 Avril 1841;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur,
Nous avons arrêté et arrêtons:

Art 1^{er}. L'état et les plans susmentionnés sont
approuvés tels qu'ils se trouvent ci-joints.

Art 2. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé
de l'exécution du présent arrêté.

Donné, à Laeken le 9 février 1860
/Signé/ Léopold.

Par le Roi:
Le Ministre de l'Intérieur /Signé/ Ch. Rogier.

Pour expédition conforme:

Le Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur,
L. Hum



N. 23 fév. 1860, n. 39

Province de Limbourg.

Le 1^{er} trimestre 1859.

[Signature]

Etat supplémentaire présentant
l'analyse des propositions formées par
les Conseils Communaux, en
conformité de l'art. 28 de la loi du 10 avril
1841, et de l'instruction à laquelle ces
propositions ont donné lieu.

Noms des Communes	Nature des Demandes	Date des Demandes	Date du procès verbal de l'information à inconnue.	Analyse des réclamations et observations non liées au procès- verbal d'enquête.	Analyse des observations du Conseil communal not au sujet de ces réclamations.	Arvis			Décision
						du Commissaire royal.	du Commissaire d'arrondissement.	de la Députation permanente.	
Herk Lambert.	Reconnaissance de chemins d'accession au ruisseau con- formément à l'art. 29 de la loi du 10 avril 1841.	12 juil 1859	29 juil 1859	"	"	favorable à la demande	favorable à la demande.	Qu'il y a lieu d'accueillir la demande. Les experts font également partie de la voie.	Approuvé

SLH20-1

Nassau, le 20 janvier 1860.

La Députation permanente,

La M. M. M. M.

Par la Députation
et l'Assemblée provinciale,

J. Bon

Approuvé pour être annexé
à notre arrêté du 9 janvier 1860
Signé: L'inspecteur
Par le Roi:
Le Ministre de l'Intérieur:
Signé: Ch. Rogier.
Pour copie conforme:
Le Secrétaire général.
Ministère de l'Intérieur.
L. H. M.



Plan

De quelques parcelles excédents de chemins
vicinaux que la commune de Herck St
Lambert se propose d'aliéner.



Approuvé pour les
dépenses par le
Conseil municipal du 9 février 1860
Le Maire L. P. Lambert
Signé: Ch. de Rogier
Sur Copie conforme
Le Secrétaire Général
Le Ministre de l'Intérieur
L. de Mun

9 Plan n° 8.

Les parcelles excédentes de chemins
vicinaux de la commune de Herck St
Lambert sont les suivantes:
Parcelle n° 1
Parcelle n° 2
Parcelle n° 3
Parcelle n° 4
Parcelle n° 5
Parcelle n° 6
Parcelle n° 7
Parcelle n° 8
Parcelle n° 9
Parcelle n° 10
Parcelle n° 11
Parcelle n° 12

Plan n° 5

1 Plan n° 10

Plan n° 8.

10

11

Plan n° 9

12

Plan n° 5.

Etat indicatif.

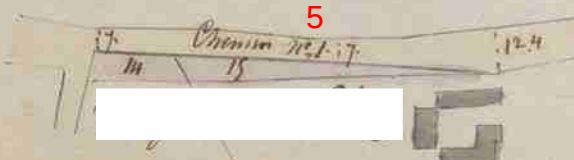
N° du parcelle	Nature du terrain	Surfaces hect. ares cent.	N° du parcelle	Nature du terrain	Surfaces hect. ares cent.
1	excédent de chemin	40	13	représentant excédent de chemin	46 41
2		50	14		2 35
3		80	15		7 20
4		84	16		6 50
8		08	17		7 40
6		40	18		90
7		"	19		25
5		18 23	20		5 60
9		50	21		3 85
10		1 06	22		3 03
11		7 "	23		88 68
12		1 60	24		4 50
	à reporter	46 41		Total	93 18

Dressé à Haspel le 31 août 1859



Le arpenteur juré
J. C. Lambert

Plan n° 5.



Geen buurtweg

Chaussée de HUNAT.

Plan n° 9

Plan n° 6

Plan n° 4

Voie approuvée par décret
Sous le nom de chemin vicinal
de Herck St Lambert le 8 mai 1859
Le Maire L. P. Lambert